



## Ain Geste d'Avenir :

# 10 ans d'entrepreneuriat dans l'Ain !

Ain Geste d'Avenir, Coopérative d'Activité et d'Emploi, soutient la création d'activités depuis 10 ans à Bourg-en-Bresse. Au total, plus de 200 entrepreneurs y ont été accueillis pour tester leur projet. Nous avons le plaisir de vous convier

**Le Mardi 06 décembre 2016 à partir de 16h30**

**à la salle Léon Bellet à Bourg-en-Bresse**

**pour l'anniversaire d'Ain Geste d'Avenir,**

**Pour revivre ces 10 ans en mots et en images et découvrir les entrepreneurs et leurs activités, autour d'un cocktail.**

### La genèse ?

2006, un groupe de femmes issu de l'atelier cuisine Epicerie Sociale et Solidaire de Bourg-en-Bresse interpelle Alain Garny : elles veulent vérifier la viabilité de leur projet en limitant les risques. Sensible à cette demande, ce dernier prend contact avec la coopérative Lyonnaise Cap Services et l'aventure culinaire démarre. Suivie d'une autre : la naissance d'Ain Geste d'Avenir !

Au fil des années, l'utilité publique de la coopérative est confirmée par les partenariats avec les collectivités locales, et notamment les communes de Bourg-en-Bresse, Oyonnax, Belley et Montluel. En 2015, une antenne a été ouverte à Belley. Aujourd'hui, ce sont près de 70 entrepreneurs qui sont en cours d'accompagnement.

# L'accompagnement chez Ain Geste d'Avenir ?

L'accompagnement des porteurs de projet se réalise en trois étapes :

L'accueil diagnostic : « La première étape c'est de se rencontrer ». Le porteur de projet accueilli par Ain Geste d'Avenir reçoit une information détaillée sur la structure et son fonctionnement.

Il peut ensuite rencontrer le Chargé d'accompagnement afin de convenir avec la coopérative du soutien à apporter à son projet.

## La phase test :

Le porteur de projet signe une Convention d'Accompagnement au Projet d'Entreprise (CAPE) lui permettant de :

- lancer son activité et commencer à prospecter et/ou produire.
- conserver, durant cette phase, son statut d'origine et continuer à percevoir les droits sociaux qui s'y rattachent.

## Entrepreneur salarié en CDI :

Lorsque l'activité commence à devenir solvable, le porteur de projet signe un contrat de travail en CDI et devient officiellement entrepreneur-salarié de sa propre activité. Il bénéficie alors des avantages du salariat (cotisation chômage, retraite, CPAM.....)

A l'issue : Ain Geste d'Avenir est une rampe de lancement pour la création d'activité.

# Les 10 ans :

Au total, ce sont 500 porteurs de projets sensibilisés en informations collectives, 200 entrées dans la coopérative pour tester leur projet, 30 emplois CDI créés, 20 créations d'entreprise classiques.

1310 clients - 682 particuliers / 621 entreprises, collectivités, associations parmi lesquels on peut citer Allianz, l'ADAPEI, Pic Bois, BLEDINA, Bourg Habitat, Aviva assurances, M.Bricolage, Channels, hôpitaux et centres de santé.....

**Venez rencontrer nos entrepreneurs le Mardi 06 décembre à partir de 16h à la salle Léon Bellet à Bourg-en-Bresse.**

Contact presse :

**Alexandre Duval**

[aingestedavenir@gmail.com](mailto:aingestedavenir@gmail.com)

06.52.35.49.76